

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021 – 19 heures
 Salle du Conseil

La séance est ouverte à 19 heures.

Le Conseil Municipal :

-**DESIGNE** un secrétaire de séance.

-**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2021.

-**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 présenté par le SMITU (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch)

-**PREND ACTE** du rapport annuel 2020 présenté par le délégataire pour le service de l'eau

-**AUTORISE** le maire à poursuivre les études devant permettre l'instruction des autorisations d'urbanisme et la consultation des entreprises pour le projet de requalification de l'espace socioculturel,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

COUT GLOBAL :	1.580.000€ HT	DSIL :	316.000 €
TVA (20%) :	316.000€	AMBITION MOSELLE :	630.000 €
		COMMUNE :	440.000 €
		REGION :	250.000 €
		FCTVA :	260.000 €
TOTAL :	1.896.000 € TTC	TOTAL :	1.896.000 € TTC

SOLLICITE les aides de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public local,
SOLLICITE le département de la Moselle dans le cadre du dispositif Ambition Moselle,
SOLLICITE la Région Grand Est dans le cadre du dispositif « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité »

S'ENGAGE A réaliser les travaux, dès notification des subventions, et à couvrir, le cas échéant, les dépenses qui ne seraient pas subventionnées.

-**SOLLICITE** les subventions portant sur la rénovation du parc d'éclairage public de la commune sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

COUT GLOBAL :	638.000€ HT	DSIL :	255.000 €
TVA (20%) :	127.600 €	COMMUNE :	406.000 €
		FCTVA :	104.600 €
TOTAL :	765.600 € TTC	TOTAL :	765.600 € TTC

SOLLICITE les aides de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public local,

-**ACCORDE** une subvention d'un montant de 680 € à l'ALPA pour l'acquisition de deux tables de tennis supplémentaires, représentant un taux de 40 %.

-**VERSE** une subvention de 168,50 € à l'association « Les Sabots Hamois » correspondant au montant des frais de restauration des bénévoles, jaloneurs de la course pédestre « Les Foulées Hamoises » 2021.

-**VERSE** une subvention d'un montant de 490 € au Comité d'Animation Hamois représentant le solde du montant des prix offerts aux trois premiers lauréats de la course pédestre « Les Foulées Hamoises » 2021 déduction faite du montant des inscriptions encaissées le jour même de la manifestation.

-**ATTRIBUE** une subvention de 80 € au Secours Populaire Français au titre de l'année 2021.

-**APPROUVE** la nouvelle convention de mise à disposition de personnel définissant les conditions financières et les modalités de facturation dans lesquelles la commune de Basse-Ham met un agent postal communal à disposition de la commune d'Illange pour son agence postale communale en cas de remplacements pour congés annuels ou maladies.

-**APPROUVE** la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel présentée par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle ;

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer cette convention avec le Président du centre de gestion de la Moselle ainsi que les documents y afférents ;

AUTORISE à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service ;

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57 pour l'adhésion à la mission « RGPD », précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

AUTORISE le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

AUTORISE le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

-**DECIDE** de compléter le règlement d'utilisation de la salle des fêtes communales en précisant les modalités de facturation en cas de dégradations comme suit :

« En cas de dégradation constatées dans le bâtiment, sur le mobilier et les équipements, la remise en état sera facturée comme suit :

-pour les travaux de réparation effectués en régie : 15 €/h pour la main d'œuvre + facturation au réel des pièces et matériels suivant facture d'achat.

-pour les travaux de réparation confiés à une entreprise tierce : facturation au réel suivant facture établie par l'entreprise choisie

-pour le remplacement de mobilier ou équipements si irréparables : facturation au réel suivant facture d'achat

-pour le nettoyage non ou mal effectué : 15 €/h si les travaux sont effectués en régie ou facturation au réel suivant facture établie par une entreprise de nettoyage

-pour le remplacement de la vaisselle cassée ou manquante : facturation suivant tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2021 ».

-**AUTORISE** le Maire à procéder sur le Budget Principal 2021 aux modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

c/ 657351-Subvention groupement de collectivités : + 40.000€

c/ 6718- Autres charges exceptionnelles : + 900€

c/6811-Dotations aux amortissements : +91.128 €

c/ 023-Virement à la section d'investissement : - 464.180,42 €

En recettes de fonctionnement :

c/ 002-Résultat de FCT reporté : - 332.152,42 €

En dépenses d'investissement :

c/001 Solde d'investissement reporté : -392.811,05€

c/204148 -Subventions d'investissement : + 19.000€

c/ 274- Prêts : +20.000 €

c/2313-Immobilisations en cours de construction (OP302) : -19.241,37 €

En recettes d'investissement :

c/ 021-Virement de la section de fonctionnement : - 464.180,42 €

c/ 28153-Amortissement réseaux divers : +35.602 €

c/28158-Amortissement autres installations : +61.406 €
c/2802-Amortissement frais documents d'urbanisme : -678 €
c/ 2804133-Amortissement projets d'infrastructures Département : -1.708 €
c/2804172-Amortissement subventions d'équipements : - 956 €
c/ 280421-Amortissement subventions d'équipements (associations) : -829 €
c/ 28051-Amortissement logiciels informatiques : -1.709 €

-AMENDE la délibération n°2021/107 du 21/01/2021 portant sur la vente d'une parcelle de la ZAC du parc d'Activités UNICOM comme suit :

- les parcelles cédées sont cadastrées Section 24 n°0541 et section 24 n° 629/210 d'une surface respective de 2a54 et 5a44
- il est institué en partie sur ces parcelles une servitude de passage en tréfonds de canalisation ainsi qu'une servitude de non aedificandi.

- Après que le Conseil Municipal ait approuvé, l'ajout du point supplémentaire à l'ordre du jour « Modification des tarifs des services périscolaires et extrascolaires »

FIXE les nouveaux tarifs des services périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

HABITANTS DE BASSE-HAM	QF <800 €	801 € ≤ QF < 1200 €	1201 € ≤ QF < 1800 €	1801 € ≤ QF < 2600 €	QF ≥ 2600 €
MATIN (7h30-8h15)	1 €	1,50 €	1,75 €	2 €	2,50 €
MIDI (11h45-13h40)	4,50 €	5,50 €	6 €	6,50 €	7 €
SOIR 1 (16h10-17h)	1,50 €	2 €	2,50 €	3 €	3,50 €
SOIR 2 (16h10-18h)	2,50 €	3 €	3,50 €	4 €	4,50 €
SOIR 3 (16h10-19h)	4 €	4,50 €	5 €	5,50 €	6 €
EXTERIEURS	QF <800 €	801 € ≤ QF < 1200 €	1201 € ≤ QF < 1800 €	1801 € ≤ QF < 2600 €	QF ≥ 2600 €
MATIN (7h30-8h15)	1,20 €	1,70 €	1,95 €	2,20 €	2,70 €
MIDI (11h45-13h40)	5,15 €	6,15 €	6,65 €	7,15 €	7,65 €
SOIR 1 (16h10-17h)	1,70 €	2,20 €	2,70 €	3,20 €	3,70 €
SOIR 2 (16h10-18h)	2,75 €	3,25 €	3,75 €	4,25 €	4,75 €
SOIR 3 (16h10-19h)	4,50 €	5 €	5,50 €	6 €	6,50 €

FIXE les nouveaux tarifs des services extrascolaires (mercredis éducatifs et centres aérés) à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

HABITANTS DE BASSE-HAM	QF <800 €	801 € ≤ QF < 1200 €	1201 € ≤ QF < 1800 €	1801 € ≤ QF < 2600 €	QF ≥ 2600 €
SEMAINE COMPLETE 5 JOURS	50 €	65 €	75 €	82,50 €	90 €
JOURNEE COMPLETE (9h-17h)	11 €	13 €	15 €	16,50 €	18 €
JOURNEE COMPLETE AVEC GRANDE SORTIE (9h-17h)	15 €	19 €	21 €	23 €	25 €
DEMI-JOURNEE SANS REPAS (9h-12h ou 14h-17h)	5 €	6,50 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €
DEMI-JOURNEE AVEC REPAS (9h-14h ou 12h-17h)	6,50 €	8,50 €	11,50 €	12,50 €	14 €
ACCUEIL DU MATIN (7h30-9h)	2 €				
ACCUEIL DU SOIR (17h-18h)	1 €				
REDUCTION SESSION COMPLETE (uniquement en juillet et août)	-15 €				
EXTERIEURS	QF <800 €	801 € ≤ QF < 1200 €	1201 € ≤ QF < 1800 €	1801 € ≤ QF < 2600 €	QF ≥ 2600 €
SEMAINE COMPLETE 5 JOURS	60 €	75 €	85 €	92,50 €	102,50 €
JOURNEE COMPLETE (9h-17h)	13 €	15 €	17 €	18,50 €	20,50 €
JOURNEE COMPLETE AVEC GRANDE SORTIE (9h-17h)	16 €	20 €	22 €	24 €	26 €
DEMI-JOURNEE SANS REPAS	6 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €
DEMI-JOURNEE AVEC REPAS	8,15 €	10,15 €	13,15 €	14,15 €	15,65 €
ACCUEIL DU MATIN (7h30-9h)	2 €				
ACCUEIL DU SOIR (17h-18h)	1 €				
REDUCTION SESSION COMPLETE (uniquement en juillet et août)	-15 €				

Après communication du compte-rendu des décisions du Maire et des informations diverses, la séance est levée à 21 heures 25.